

Séance du 9 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pu participer à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'Affichage		
10/04/2025		

DCM N° 2025-14

L'an deux mil vingt-cinq

Et le neuf avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, SIMONI Pierre Baptiste

M. BIAGGINI Jacques est nommé secrétaire

Objet de la délibération : Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, expose :
BUDGET PRINCIPAL

2025 : VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Révision des

Autorisations de

Programme (AP) et

Crédits de paiement (CP).

VU l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régit la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP),

VU le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 2023-03 du 21 février 2023,

VU la délibération n° 2023-27 du 11 avril 2023 autorisant la mise en place d'Autorisations de Programme,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-49 du 14 juin 2023 qui révisé l'AP104 et les CP de l'opération 104 « Création de huit logements communaux »,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-96 du 14 décembre 2023 qui révisé l'AP106 et les CP de l'opération 106 « Sentiers patrimoniaux »,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 14 mars 2025.

.../...

Aujourd'hui, compte-tenu des réalisations et des prévisions d'investissement, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de réviser les AP comme suit :

- Pour l'AP105-6 (OP105) « Cœur de Ville » : suite à un réajustement de l'opération opéré par le maître d'œuvre, le montant de l'AP est porté à 3 004 036 € (+ 98 036 €) et les CP sont réajustés comme suit :

	Montant de l'AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
EN DEPENSES	3 004 036,00 €	10 171,99 €	30 565,54 €	229 515,00 €	1 590 333,30 €	1 143 450,17 €

- Pour l'AP109-10 (OP109) « Modernisation de la bibliothèque » : l'opération est en cours d'achèvement. Le montant de l'AP est révisé à la baisse (- 8 047,27 €). Les Crédits de Paiement ont été réajustés comme suit :

	Montant de l'AP	CP2023	CP2024	CP2025
EN DEPENSES	231 437,73 €	17 331,47 €	206 992,92 €	7 113,34 €

- Pour l'AP110-11 (OP110) « Extension Multi-Accueil I Piulelli » : le montant de l'AP a été augmenté de 5 413 €. Les Crédits de Paiement ont été réajustés comme suit :

	Montant de l'AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
EN DEPENSES	517 000,00 €	- €	8 530,42 €	287 935,00 €	220 534,58 €

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique rappelle que les recettes se rapportant aux AP sont gérées hors AP.

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

- Les modifications des AP et CP telles qu'exposées ci-dessus.

.../...

DCM N° 2025-14

Suite 2

DIT

- Que ces Autorisations de Programme et leurs Crédits de Paiement de 2025 seront inscrits au Budget Primitif 2025.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMON PIETRI

